

## Tarifs et services des colis Aperçu des changements En vigueur le 13 janvier 2020, à moins d'indication contraire



Le présent aperçu constitue un avis des changements qui ont une incidence sur les services que vous utilisez ou qu'un utilisateur autorisé de votre convention conclue avec Postes Canada utilise. **Veillez communiquer ces renseignements aux représentants appropriés au sein de votre entreprise.**

Le 13 janvier 2020, nous apporterons des changements aux tarifs et aux services de nos colis du régime intérieur, du régime international et à destination des É.-U. afin de pouvoir répondre à une demande accrue et continuer d'investir dans nos établissements, notre réseau et nos produits.

Voici les services touchés par les changements apportés aux tarifs et aux services en 2020 :

### Régime intérieur

Priorité<sup>MC</sup>  
Xpresspost<sup>MC</sup>  
Xpresspost<sup>MC</sup> certifié  
Enveloppes bancaires  
Xpresspost<sup>MC</sup>  
Colis accélérés<sup>MC</sup>  
Colis standard<sup>MC</sup>  
Documents de bibliothèque  
Poussins d'un jour

### É.-U. et régime international

Priorité<sup>MC</sup> Mondial  
Xpresspost<sup>MC</sup> – É.-U. et International  
Colis accélérés<sup>MC</sup> – É.-U.  
Colis-avion et Colis de surface du régime international  
Petit paquet<sup>MC</sup> – É.-U. et International  
Paquet repérable<sup>MC</sup> – É.-U. et International

## Majoration tarifaire moyenne

### Régime intérieur

L'augmentation moyenne totale des tarifs des services de colis du régime intérieur sera de 4 % pour la plupart des clients selon leur profil d'expédition individuel. Cette augmentation est conforme à l'augmentation de 2019.

### É.-U. et régime international

Les tarifs des services de colis à destination des États-Unis et du régime international, selon les profils d'expédition individuels, augmenteront en moyenne de 2 % pour la plupart des clients.

## Frais accessoires

Le supplément s'appliquant aux articles non conformes dont la taille ou le poids dépasse les spécifications maximales passera à 125 \$.

Ce changement s'applique aux services du régime intérieur, à destination des É.-U. et du régime international (à l'exception du service Priorité Mondial et des paquets) lorsque le poids réel de l'article est supérieur à 30 kg, lorsqu'un de ses côtés dépasse 2 m ou lorsque la longueur + le pourtour dépasse 3 m.

Le plus récent *Guide du client des Services de colis* est toujours disponible à la page [postescanada.ca/servicesdecolis](https://postescanada.ca/servicesdecolis).